



S AGENCE
NATIONALE
DU **SPORT**

PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX

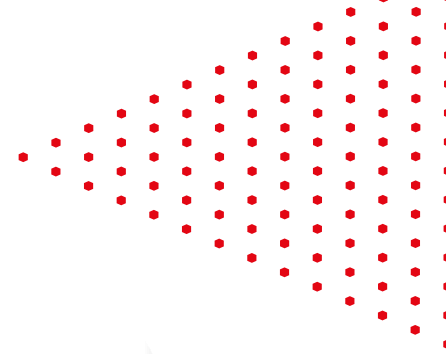
DISPOSITIF CLUBS

CAMPAGNE 2026





SOMMAIRE



1

CADRE
GÉNÉRAL

2

ACTIONS
ÉLIGIBLES

3

INFORMATIONS
PRATIQUES

4

BILAN DES
ACTIONS
FINANCÉES
EN 2025

5

CALENDRIER

6

ANNEXES

CADRE GÉNÉRAL

CADRE GÉNÉRAL

- ▶ L'Olympiade 2025-2028 s'inscrit dans une dynamique exceptionnelle pour le sport français, avec en ligne de mire les Jeux Olympiques et Paralympiques de Los Angeles en 2028 et la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 dans les Alpes françaises. Au-delà de ces grands rendez-vous internationaux, cette période doit avant tout contribuer à renforcer l'accès à la pratique sportive pour toutes et tous et à faire progresser durablement le nombre de pratiquants sur l'ensemble du territoire.
- ▶ Dans cette perspective, les Projets Sportifs Fédéraux (PSF) constituent un levier majeur de déploiement des politiques publiques du sport. Ce dispositif permet aux fédérations sportives de mettre en œuvre leur stratégie nationale de développement auprès de leurs clubs et structures déconcentrées – ligues, comités – afin de soutenir des actions concrètes favorisant l'accès à la pratique, notamment pour les publics qui en sont aujourd'hui les plus éloignés
- ▶ L'Agence nationale du Sport consacre 70M€ à la mise en œuvre des PSF en 2026.



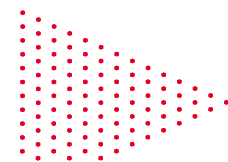
CONTEXTE

▶ La Fédération relance pour la 8^{ème} année consécutive la gestion du dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » (PSF) de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au profit de ses clubs affiliés. En 2025, 926 clubs affiliés à la FFF ont été accompagnés, 1966 actions ont été financées pour un total de 2 345 000€ alloués aux clubs.

▶ **L'enveloppe FFF PSF dédiée aux clubs est divisée en enveloppes régionales en prenant en compte le nombre de Districts, clubs et licencié(e)s du territoire.** Les Ligues définissent ainsi leur propre politique de répartition des aides sur leur territoire. Les aides sont attribuées dans le cadre d'une Commission Régionale (composée d'élue(s) et salarié(e)s), sur proposition des Districts après étude des actions au niveau départemental. La FFF recensera l'ensemble des procès-verbaux des Commissions Régionales et les transmettra à l'ANS dans le cadre de la transparence de la décision.

▶ La Fédération poursuit ainsi la mise en adéquation des attributions de subventions en faveur des projets portés par ses clubs par rapport à ses **priorités de développement**, à savoir :

- ▶ • **Le développement de la pratique féminine**
- **Le développement du football loisir**
- **La promotion du projet éducatif**
- **Le développement du Foot santé**
- **Le développement du Futsal**
- **Le développement de l'arbitrage**
- **La prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux**
- **Le renforcement du « vivre ensemble » et la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations.**
- **La promotion du bénévolat**



CONTEXTE

- Par ailleurs, les actions suivantes feront l'objet d'une attention particulière :
 - ⊙ **Correction des inégalités sociales et territoriales** en matière d'accès aux pratiques, en particulier en direction de la pratique féminine et des personnes en situation de handicap
 - ⊙ **Renforcement de la lutte contre les dérives** (discriminations, homophobie, radicalisation...) et les violences dans le sport (harcèlement, violences physiques, sexuelles et sexistes)
 - ⊙ **Actions portées par des clubs issus de territoires prioritaires** (QPV / ZRR / FRR)
- Dans le cadre de l'évaluation de la FFF sur le déploiement du dispositif PSF, l'ANS s'appuiera sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs (**20% de l'enveloppe budgétaire devra être consacrée à des actions tournées vers le public féminin**), et s'assurera que 50% de l'enveloppe sera à l'attention des clubs (objectif atteint par la FFF depuis 2021).



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT



PORTEURS DE PROJET ÉLIGIBLES AU DISPOSITIF

- **Clubs affiliés à la FFF** (hors Corse, Polynésie fr., N.-Calédonie, SPM)
- Les bénéficiaires d'une subvention PSF en 2024 devront obligatoirement avoir transmis leur CRF via Le Compte Asso **pour conserver leur éligibilité en 2026.**



CAS DES CLUBS OMNISPORTS

Les sections « Football » d'un club omnisport peuvent déposer un dossier dans le cadre du dispositif PSF. Attention, les associations qui disposent de plusieurs affiliations ne pourront pas déposer une même action auprès de plusieurs fédérations.



NOMBRE D' ACTIONS DÉPOSÉES

Chaque club pourra solliciter une subvention **pour 4 actions au maximum** → N.B. Il n'est pas possible de déposer une même action sur le dispositif PSF et PST.



CONTRAT D' ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

La souscription au contrat est un **préalable obligatoire** à l'octroi de toute subvention publique



SEUILS ET PLAFONDS DE FINANCEMENT

Aide minimum de 1 500 € par porteur de projet (1 000 € pour les clubs situés en ZRR, en FRR ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR)

Le montant d'aide pour chaque action subventionnée **ne peut pas dépasser 50% du budget prévisionnel de l'action**

Acquisition de petits matériels pour un montant maximal de 500 € HT (moyen pour la mise en place d'une action et non une action en tant que telle)

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT

Chaque club pourra solliciter une subvention **pour 4 actions au maximum.**

Si **3 ou 4 actions sont déposées** :

- **Obligation** d'inclure une action dans l'item « *Développement de la pratique féminine* »(p.16) **et** une autre dans l'item « *Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations* » (p.26).
- **Exemple:** Un Club qui dépose quatre actions, devra nécessairement en déposer une dans l'item « développement de la pratique féminine », une dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations » puis pourra déposer une action dans l'item « Développement d'une offre de Golf Foot » et l'item « Engagement environnemental ».

Si **2 actions sont déposées** :

- **Obligation** d'inclure au moins une action sur les deux dans l'item « *Développement de la pratique féminine* » **ou** dans l'item « *Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations* ».

Si **1 action est déposée** :

- Obligation de déposer son unique action dans l'item « Développement de la pratique féminine » **ou** dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations »

Ces nouvelles exigences ont pour objectif de soutenir la mise en œuvre des deux grandes priorités fédérales : promouvoir la pratique féminine et combattre toutes les formes de violence et de discriminations.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT

Les seuils de financement obligatoires :

Comment sont calculés les montants minimums d'aides ?



1 action

Coût minimum de l'action :
3000€ (ou 2000€*)
Montant d'aide minimum
obligatoire : 1500€ (ou
1000€*)

2, 3 ou 4 actions

Coût minimum de chaque
action : 1500€ (ou 1000€*)
Montant d'aide minimum
obligatoire : 750€ (ou 500€*)
par action.

*Seuils abaissés pour les territoires ruraux carencés

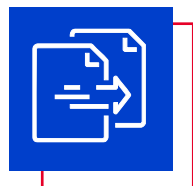
Rappel : le montant d'aide pour chaque action ne peut pas dépasser **50 %** du budget prévisionnel de l'action.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT



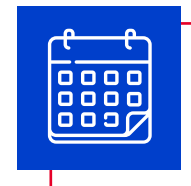
Le projet devra s'inscrire impérativement dans un ou plusieurs objectif(s) opérationnel(s) de l'Agence Nationale du Sport (promotion du sport santé, développement de la pratique, développement de l'éthique et de la citoyenneté), et dans les items du plan de développement fédéral.

Au plus tard le 30 avril 2026



Le dossier devra être déposé
au plus tard le 30 avril 2026
sur la plateforme [Le Compte Asso](#)

Avant le 31 décembre 2026



Pour être financée sur la
campagne 2026, l'action doit
impérativement avoir commencé
avant le 31 décembre 2026

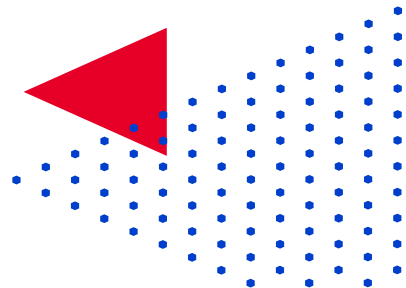
2

ACTIONS ÉLIGIBLES



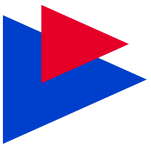
2.1

PROMOTION DU SPORT SANTÉ



Venez découvrir la formation PROsCESS, en libre accès, dédiée au sport santé : [Formation sport santé](#)





DÉVELOPPEMENT

D'UNE OFFRE DE FOOT EN MARCHANT

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'une offre de pratique « Foot en marchant » dans le cadre d'une nouvelle section loisir ou au sein d'une section loisir existante



Licencié(e) FFF +45 ans
H/F, sport santé et public
H/F sport
adapté/handisport



- Existence d'une section loisir reconnue par la FFF;
10 participant(e)s licencié(e)s loisirs ou santé FFF au minimum

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Organisation d'initiations et/ou d'évènements à destination de nouveaux publics

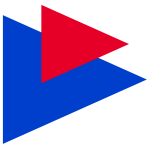


Licencié(e) FFF +45 ans
H/F, et public H/F sport
adapté/handisport



- 2 évènements au minimum mis en place ; 15 participant(e)s minimum (3 équipes)





DÉVELOPPEMENT

D'UNE OFFRE DE FIT FOOT

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'une offre de pratique « Fit Foot » dans le cadre d'une nouvelle section loisir ou au sein d'une section loisir existante



Ouvert à tout public;
Public féminin prioritaire



- Existence d'une section loisir reconnue par la FFF :
6 licencié(e)s « loisir » et/ou « santé » FFF, au minimum, pour la saison en vigueur au moment de l'action

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Organisation d'initiations et/ou d'évènements à destination de nouveaux publics



Ouvert à tout public;
Public féminin prioritaire



- Nombre minimum d'initiations/événements mis en place : 2
- Nombre minimum de participant(e)s, par événement, licencié(e)s et non licencié(e)s : 10





DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE GOLF FOOT

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'une offre de pratique « Golf Foot » dans le cadre d'une nouvelle section loisir ou au sein d'une section loisir existante



Licencié(e)s FFF H/F
Public H/F sport
adapté/handisport



- Existence d'une section loisir reconnue par la FFF:
6 licencié(e)s « Loisir » et/ou « Santé » FFF, au minimum, pour la saison en vigueur au moment de l'action

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Organisation d'initiations et/ou d'évènements à destination de nouveaux publics



Licencié(e) FFF H/F
Public H/F sport adapté/
handisport



- Nombre minimum d'initiations/événements mis en place : **2**
- Nombre minimum de participant(e)s par événement, licencié(e)s et non-licencié(e)s : **10**





2.2

DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE



DÉVELOPPEMENT

ET STRUCTURATION DE LA PRATIQUE FÉMININE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'actions promotionnelles (journée porte-ouvertes, ...) permettant d'attirer/accueillir de nouvelles licenciées



Non licenciées de tout âge



- Nombre de nouvelles licenciées
- Nombre d'équipes N/N+1
- Participation à l'opération fédérale « Toutes Foot » (axe 1) - [Découvrir le dispositif](#)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'actions pour fidéliser les licenciées



Licenciées de tout âge



- Taux de renouvellement des licences féminines (joueuse, dirigeante, éducatrice)
- Participation à l'opération fédérale « Toutes Foot » (axe 1)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'actions visant à augmenter le nombre d'encadrant(e)s et à améliorer le niveau de compétence



H/F encadrant des équipes féminines ou investi(e)s dans le projet féminin du club



- Nombre d'éducateurs(trices) et de dirigeant(e)s
- Nombre de formations suivies
- Participation à l'opération fédérale « Toutes Foot » (axe 2)



Item avec dépôt obligatoire (cf « conditions d'éligibilité et de financement »)



DÉVELOPPEMENT

ET STRUCTURATION DE LA PRATIQUE FUTSAL

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Création d'une section futsal ou ouverture d'une nouvelle catégorie



U9-Séniors H/F



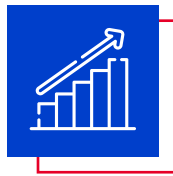
- 8 licences futsal minimum dans la catégorie (à partir des U9)
- 1 séance hebdomadaire minimum
- Organisation ou participation au minimum à une journée ou ½ journée promotionnelle, et/ou Rentrée du Futsal et/ou Noël du Futsal

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Animation d'une section futsal

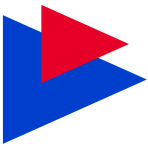


U9-Séniors H/F



- 8 licences futsal minimum dans la catégorie (à partir des U9)
- 1 séance hebdomadaire minimum
- Organisation ou participation au minimum à une journée ou ½ journée promotionnelle, et/ou Rentrée du Futsal et/ou Noël du Futsal
- Référent Section Futsal ayant suivi à minima un Module « Attestation Fédérale » Futsal ou CFI Futsal (Module U13-U15 ou Module U18-Séniors)





DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'actions de découverte et d'initiation du football au sein des écoles primaires



U8-U11 filles-garçons



- Nombre d'interventions d'un(e) éducateur(trice) de club au sein d'une école
- Nombre de conventions « tripartites » signées entre un club, une école et la mairie
- Participation de classes au concours « Foot à l'Ecole »

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'actions de découverte et d'initiation du football au sein des collèges



U12-U15 filles-garçons



- Nombre d'interventions d'un(e) éducateur(trice) de club au sein d'un collège
- Nombre de conventions « tripartites » signées entre un club, un collège et la mairie/département
- Participation à « Toutes Foot » pour la promotion du Foot Féminin et au concours « Fifa Football For Schools »

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'actions de découverte et d'initiation du football au sein des lycées



U16-U18 filles-garçons



- Nombre d'interventions d'un(e) éducateur(trice) de club au sein d'un lycée
- Nombre de conventions « tripartites » signées entre un club, un lycée et la mairie/région
- Participation au concours « Quinzaine du Foot »





DÉVELOPPEMENT

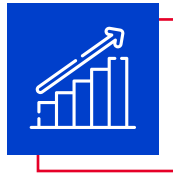
D'UNE OFFRE DE PRATIQUE DIVERSIFIÉE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Création ou pérennisation d'une section* au sein du club via le processus partagé par la FFF/Ligue/District



Tout licencié(e) à partir de U14



- Nombre de licences
- Nombre de sections reconnues – **10** licencié(e)s loisir et/ou santé FFF min pour la saison en vigueur pour le Beach Soccer le Foot5 ; **6** licencié(e)s loisir et/ou santé FFF min pour le Futnet et le eFoot.
- Validation de la ou des section(s) par les instances

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Participation obligatoire à l'un des événements « nouvelles pratiques » organisés par le District, tels que les critères Foot5, l'eCoupe de France, le National Beach Soccer, ou les critères départementaux et régionaux Futnet ou eFoot.



Tout licencié(e) à partir de U14 ou de U16 pour le eFoot

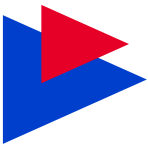


- Nombre de licencié(e)s prenant part à l'offre de pratique
- Nombre de participations du club aux évènements

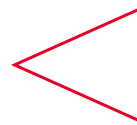


*Pratiques concernées par cette thématique : Beach Soccer, Foot5, Futnet et eFoot.

Les actions Fit Foot, Golf Foot, Foot en marchant et Futsal doivent s'inscrire dans les items PSF dédiés (cf thématique « promotion du sport santé » ou « développement de la pratique »).



DÉVELOPPEMENT ET STRUCTURATION DE LA PRATIQUE DES JEUNES



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Conception et mise en œuvre d'un Projet Club visant à la structuration du football des jeunes et/ou l'obtention d'un label



Licencié(e)s U6-U19 H/F



- Evolution du nombre de joueur(se)s et taux de fidélisation U6-U19 H/F N/N+1
- Nombre d'équipes engagées sur les plateaux et/ou compétitions
- Niveau de labellisation atteint



LABEL JEUNES FFF
CRÉDIT AGRICOLE

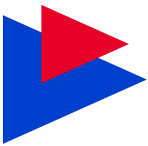


LABEL JEUNES FFF
CRÉDIT AGRICOLE
FÉMININES

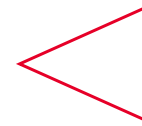


LABEL JEUNES FFF
CRÉDIT AGRICOLE
Futsal





DÉVELOPPEMENT DE L'ARBITRAGE



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'action visant à recruter, former et fidéliser à la fonction d'arbitre



Licencié(e)s
Tout public



- Nombre de personnes ayant réussi la Formation initiale d'arbitre (FIA)
- Nombre de personnes ayant réussi la FIA, spécifique arbitre Futsal
- Nombre de personnes formées en tant qu'arbitre et/ou arbitre de club

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'actions favorisant l'intégration des arbitres dans les clubs



Licencié(e)s
Tout public



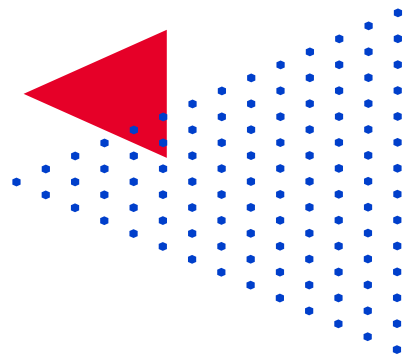
- Mise en place d'une stratégie de recrutement, de valorisation et d'intégration des arbitres au sein du club
- Nomination d'un(e) référent(e) arbitre
- Mise en place d'initiatives favorisant l'accueil et le bien être des arbitres lors des compétitions





2.3

DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ



ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'actions visant à développer la gestion éco-responsable du club, en lien avec le guide pratique « mon club de football éco-responsable »



Dirigeant(e)s,
éducateur(trice)s,
licencié(e)s, parents et
acteur(trice)s de
l'écosystème du club



- Nombre de personnes impactées
- Selon le sujet :
 - Mesure de la réduction des déchets
 - Collecte de matériels sportifs usagés
 - Economie en eau et énergie
 - Kms parcourus en covoiturage / mobilité douce ou active
 - Préservation / développement de la biodiversité
 - Etc...

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'actions visant à sensibiliser à l'éco-responsabilité au sein du club et/ou sur un événement, en lien avec le PEF ou des partenaires experts



U8-U15 H/F



- Nombre de personnes impactées
- Collaboration avec des partenaires experts
- Nombre d'actions ponctuelles organisées
- Mise en place d'un système d'évaluation d'impact (questionnaire) sur le tri des déchets, le comportement des licenciés...



FAIRE DU FOOTBALL

UN OUTIL D'INSERTION ET D'INCLUSION

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'actions visant à favoriser l'insertion sociale des personnes exilées



Mineurs non accompagnés,
personnes exilées, réfugiées,
migrantes et demandeurs d'asile



- Utilisation des outils de la FFF (PEF, guide « Football et réfugiés »)
- Collaboration avec des associations expertes* et des établissements spécialisés (CADA...)
- Organisation d'évènements utilisant la pratique du football pour créer du lien entre le club et les bénéficiaires

*Ex : associations partenaires de la FFF ([Kabubu](#) et [Sport et Citoyenneté](#))

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'actions visant à proposer un accueil et une offre de pratique footballistique Handisport (cécifoot, foot fauteuil,...) et sport adapté (para football, para futsal,...) à des personnes en situation de handicap physique, mental et/ou psychique.



Personnes atteintes d'un handicap :

- physique ou sensoriel
- mental ou psychique



- Organisation d'évènements « football partagé »
- Collaboration avec les établissements spécialisés et les acteurs locaux (référénts paralympiques, comités locaux de la FFSA/FFH, collectivités, services de l'Etat...)
- Utilisation des outils de la FFF (PEF...), des fédérations en charge du handicap et du Comité Paralympique

Obligation pour les porteurs de projet de faire remonter les actions financées par l'ANS dans le [Handiguide des Sports](#).

Attention, dans le cas contraire, l'ANS pourra procéder à une demande de reversement de l'aide attribuée à l'action

N.B : La FFF incite les clubs à s'inscrire dans le programme « Club inclusif » déployé par le CPSF [Accueil - Club Inclusif](#)



DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DU PROJET ÉDUCATIF

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Organisation d'ateliers/animations permettant de faire vivre le Programme Educatif Fédéral dans le club et/ou auprès des licencié(e)s



U6-U19 H/F



- Engagement du club dans le dispositif
- Nombre d'actions mises en place et remontées sur l'outil internet dédié
- Mobilisation d'experts externes pour aborder différentes thématiques éducatives et sociétales
- Résultat du club au Challenge National PEF

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place de créneaux de soutien scolaire auprès de ses licencié(e)s au sein du club



U6-U19 H/F



- Inscription au dispositif « Puissance Foot »
- Nombre de créneaux de soutien scolaire mis en place
- Nombre de licencié(e)s participants
- Mobilisation de ressources externes pour accompagner ce projet



RENFORCER LA LUTTE

CONTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCE ET LES DISCRIMINATIONS



OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'actions de prévention contre toutes les formes de violence (physiques, psychologiques, sexuelles, sexistes, harcèlement)



Tout licencié(e)s
Parents
Supporters



- Collaboration avec des associations expertes et des acteurs institutionnels locaux
- Mobilisation des outils/ressources FFF (ex : Programme Educatif Fédéral, guides et livrets pédagogiques FFF destinés à lutter contre les violences/discriminations, formations Tout terrain).

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mise en place d'actions de prévention contre toutes les formes de discrimination, de racisme, d'antisémitisme et de LGBTphobie



Licencié(e)s,
Parents
Supporters



- Collaboration avec des associations expertes et des acteurs institutionnels locaux
- Mobilisation des outils/ressources de la FFF (ex : outils PEF, guides et livrets pédagogiques FFF, formations Tout terrain)

Item avec dépôt obligatoire (cf « conditions d'éligibilité et de financement »)

Attention à ne pas solliciter de financement pour des actions de sensibilisation et de formation qui seraient d'ores et déjà financées par la FFF dans le cadre du Plan d'Engagement Sociétal (catalogue de l'Engagement FFF).



PROMOTION DU BÉNÉVOLAT

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mettre en place des actions de recrutement, de valorisation et de fidélisation à destination des bénévoles



Tout public



Nombre d'évènements proposés
Nombre de formations suivies
Taux de reconduction licences volontaire, dirigeant(e), éducateur(rice) année N/N+1

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Mettre en place des actions visant à intégrer des femmes dans l'organisation du club (volontaires, dirigeants, éducateurs)



Licenciées volontaires, dirigeantes, éducatrices

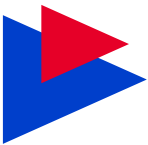


Nombre d'éducatrices, de volontaires et de dirigeantes N/N+1
Nombre de formations suivies
Participation à l'opération fédérale « Toutes Foot »



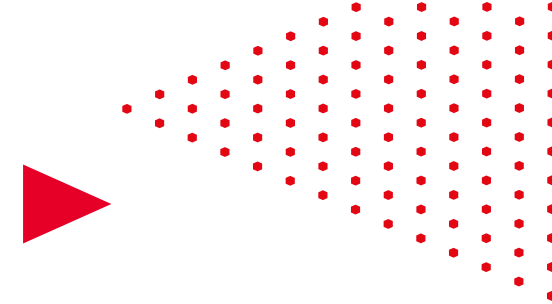
3

**INFORMATION
PRATIQUES**



BONNES PRATIQUES

POUR DÉPOSER UN DOSSIER



Un guide d'utilisation de l'outil en ligne « **Le Compte Asso** » pour vous guider dans la saisie de votre demande de subvention



Renseigner/Mettre à jour les informations et données administratives de l'association (pensez à vérifier que les éléments suivants sont bien à jour sur la plateforme Le Compte Asso : adresse postale, numéro de SIRET, **RIB**, et nom exact de l'association)



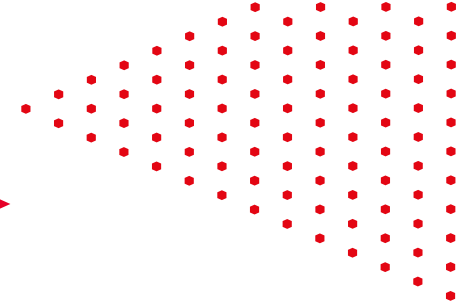
Des informations à saisir **impérativement** afin que votre dossier soit instruit par les instances fédérales :

- ⊙ Numéro d'affiliation
- ⊙ Code de votre Territoire / Ligue régionale (voir en annexe)
- ⊙ Dispositif fédéral de rattachement de l'action (menu déroulant)



BONNES PRATIQUES

POUR DÉPOSER UN DOSSIER



- Des **dépenses non subventionnables** à exclure de votre projet



- ⦿ Construction/rénovation d'infrastructures lourdes
- ⦿ Emploi/apprentissage
- ⦿ Frais pédagogiques d'une formation d'éducateur(trice)s ou de dirigeant(e)s déjà pris en charge par le F.A.F.A.

- **Le bilan de vos actions subventionnées en 2025 à envoyer parallèlement**



Dans le cas où vous avez bénéficié d'une subvention ANS en 2025, le bilan de votre action devra être saisi de manière dématérialisée sur le Compte Asso avant le 30 juin 2026 (cf partie 04)

Aucune action ne pourra être reportée à l'année suivante.



- **Un unique dossier par porteur de projet avec 1, 2, 3 ou 4 action(s)**

Si vous souhaitez déposer plusieurs actions, il vous suffit de créer un seul et unique dossier sur le Compte Asso et les déposer dans celui-ci. Pour rappel, le **nombre d'actions pouvant être subventionnée est limité à quatre avec un minimum d'actions obligatoires.**

- **Qui contacter en cas de question ?**



Nous vous invitons à vous rapprocher de votre District pour toute question.

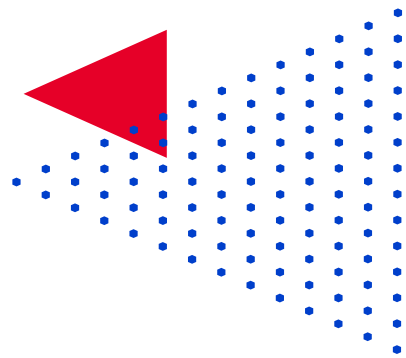
4

**BILAN DES ACTIONS
FINANCÉES EN 2025**



4.1

JUSTIFIER SES ACTIONS DE LA CAMPAGNE 2025

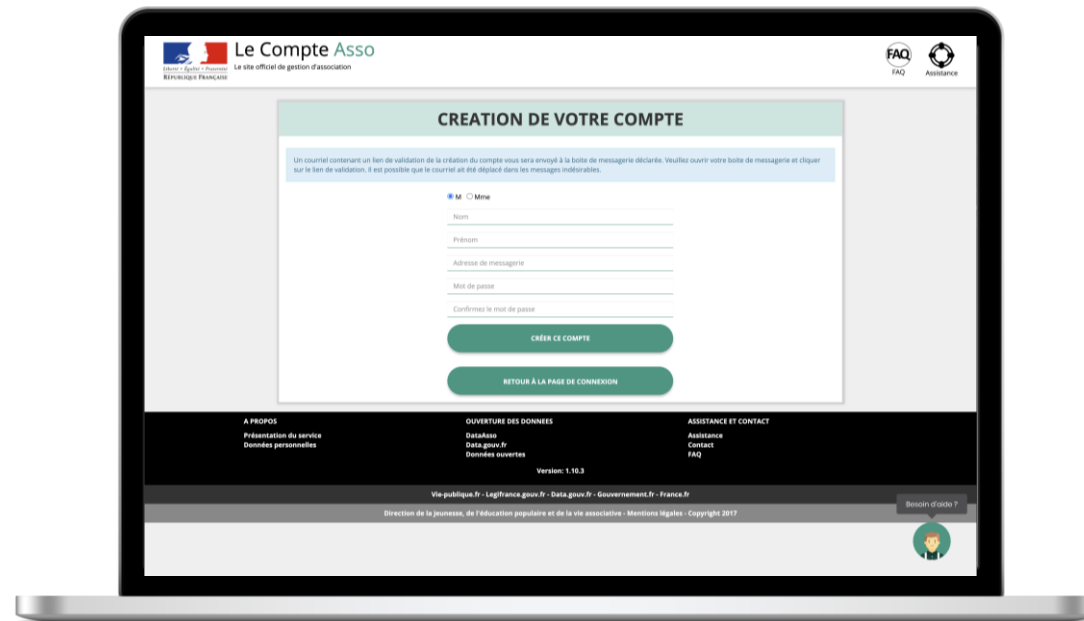


JUSTIFIER SES ACTIONS

CAMPAGNE 2025

RAPPEL : UN COMPTE-RENDU FINANCIER DOIT ÊTRE REMPLI POUR CHAQUE ACTION FINANCÉE

Situation 1 : action totalement réalisée



The screenshot displays the 'Le Compte Asso' website interface for account creation. The page title is 'CREATION DE VOTRE COMPTE'. A message states: 'Un courriel contenant un lien de validation de la création du compte vous sera envoyé à la boîte de messagerie déclarée. Veuillez ouvrir votre boîte de messagerie et cliquer sur le lien de validation. Il est possible que le courriel ait été déplacé dans les messages indésirables.' Below this, there are input fields for 'M. / Mme', 'Nom', 'Prénom', 'Adresse de messagerie', and 'Mot de passe', followed by a 'Confirmez le mot de passe' field. Two buttons are present: 'CRÉER CE COMPTE' and 'RETOUR À LA PAGE DE CONNEXION'. The footer contains navigation links for 'A PROPOS', 'OUVERTURE DES DONNÉES', and 'ASSISTANCE ET CONTACT', along with version information (1.10.3) and legal notices.

Vous devez déposer directement le compte-rendu financier de façon dématérialisée sur **« Le Compte Asso » avant le 30 juin 2026.**



JUSTIFIER SES ACTIONS

CAMPAGNE 2025



Situation 2 : action ayant débuté avant le 31 décembre 2025, qui est en cours de réalisation et qui se terminera avant le 30 juin 2026

- Vous devez déposer directement le compte-rendu financier de façon dématérialisée sur **« Le Compte Asso » avant le 30 juin 2026.**



Situation 3 : action non réalisée en 2025



- Vous devez l'indiquer dans **le compte-rendu financier dématérialisé sur « Le Compte Asso »**, en répondant **« non »** à la question **« Ce projet a-t-il été réalisé ? »** avant le 30 juin 2026.

Une demande de reversement* totale de l'aide vous sera alors adressée par l'Agence Nationale du Sport.

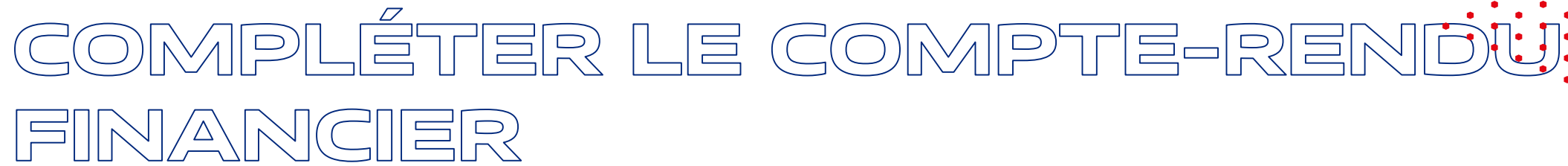
* Une demande de reversement partielle de l'aide peut également être adressée au porteur de projet si l'aide ANS représente finalement plus de 50% du montant total de votre action après la saisie de votre compte-rendu financier. Pour rappel, l'aide ANS ne peut excéder 50% du coût total de votre action.



4.2


BIEN REMPLIR LE COMPTE-RENDU FINANCIER





COMPLÉTER LE COMPTE-RENDU FINANCIER

LE COMPTE-RENDU FINANCIER DE VOTRE ACTION EST À COMPLÉTER DE MANIÈRE DÉMATÉRIALISÉE SUR LE COMPTE ASSO. VOICI LES ÉTAPES À SUIVRE POUR LE REMPLIR DE LA BONNE MANIÈRE :


1. Se connecter sur Le Compte Asso
2. Se rendre sur « Saisir les comptes-rendus financiers »
3. Cliquer sur le logo : 
4. Indiquer si le projet a été réalisé ou pas. Si le projet n'a pas été réalisé, s'arrêter là.
5. Décrire la mise en œuvre de l'action réalisée
6. Renseigner les informations relatives au public bénéficiaire
7. Indiquer les dates et lieux de réalisation
8. Renseigner les indicateurs et objectifs réalisés (*voir pages suivantes*)
9. Indiquer le montant réalisé dans le cadre de l'action ainsi que le budget réalisé
10. Remplir la partie « Annexe »
11. Renseigner la partie « Représentant légal et signature »
12. Transmettre le compte-rendu

RENSEIGNER LES INDICATEURS ET OBJECTIFS RÉALISÉS


POUR REMPLIR LES INDICATEURS DE PERFORMANCE SUR LE COMPTE ASSO, VOUS DEVEZ SUIVRE LES ÉTAPES MENTIONNÉES CI-DESSOUS ET **AJOUTER LES INDICATEURS D'ÉVALUATION LIÉS À VOTRE ACTION, DISPONIBLES AUX PAGES SUIVANTES.**

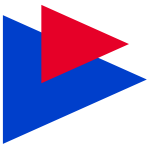
The screenshot shows a web form titled 'Evaluation des objectifs réalisés'. It contains several sections: 'Objectifs', 'Indicateurs au regard des objectifs', and a question 'Les objectifs du projet ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés?'. Below this is a table with columns for 'Bare', 'Intitulé', 'Minimum prévu', 'Maximum prévu', 'Réalisé', and 'Actions'. At the bottom, there is a green '+', a green 'ENREGISTRER' button, and a 'Besoin d'aide ?' link. Three red circles with numbers 1, 2, and 3 point to the question box, the table area, and the 'ENREGISTRER' button respectively.

1 Renseignez si les objectifs de l'action ont été remplis au regard des indicateurs définis.

2 Vous pouvez ajouter des indicateurs d'évaluation du projet en cliquant sur  et renseignez les valeurs.

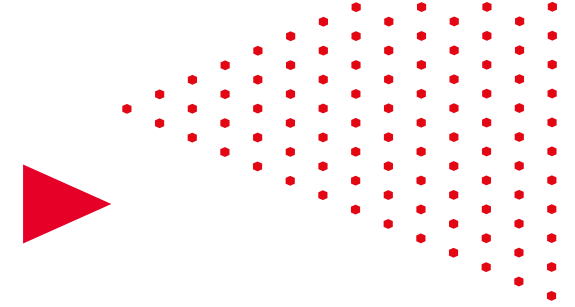
3 Sauvegardez les informations renseignées en cliquant sur le bouton « Enregistrer ».

- 1** Renseignez si les objectifs de l'action ont été remplis au regard des indicateurs définis.
- 2** Vous pouvez ajouter des indicateurs d'évaluation du projet en cliquant sur  et renseignez les valeurs.
- 3** Sauvegardez les informations renseignées en cliquant sur le bouton « Enregistrer ».



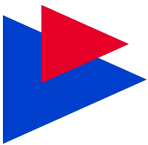
RENSEIGNER

LES INDICATEURS ET OBJECTIFS RÉALISÉS



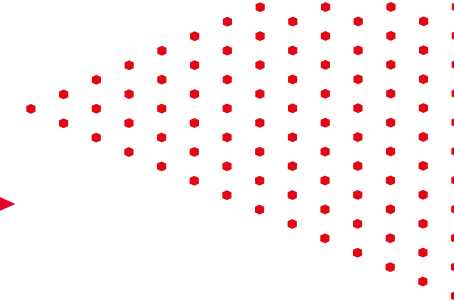
Voici les indicateurs pour l'axe « Promotion du sport santé » de la campagne 2025

THÉMATIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Développement d'une offre de Foot en marchant	Mise en place d'une offre de pratique « Foot en marchant » dans le cadre d'une nouvelle section loisir ou au sein d'une section loisir existante	Cibles : Licencié(e) FFF +45 ans H/F, et public sport adapté/handisport H/F Indicateurs : Existence d'une section loisir reconnue par la FFF; 10 participant(e)s licencié(e)s loisirs FFF au minimum
	Organisation d'initiations et/ou d'évènements à destination de nouveaux publics	Cibles : Licencié(e) FFF +45 ans H/F, et public sport adapté/handisport H/F Indicateurs : 2 évènements au minimum mis en place ; 15 participant(e)s minimum (3 équipes)
Développement d'une offre de Fit Foot	Mise en place d'une offre de pratique « Fit foot » dans le cadre d'une nouvelle section loisir ou au sein d'une section loisir existante	Cibles : Ouvert à tout public ; Public féminin prioritaire Indicateurs : Existence d'une section loisir reconnue par la FFF; 6 licencié(e)s loisir et ou santé au minimum (pour la saison en vigueur au moment de l'action)
	Organisation d'initiations et/ou d'évènements à destination de nouveaux publics	Cibles : Ouvert à tout public ; Public féminin prioritaire Indicateurs : 2 initiations/évènements mis en place au minimum ; 10 participantes minimum (licenciées et non licenciées)
Développement d'une offre de Golf Foot	Mise en place d'une offre de pratique « Golf Foot » dans le cadre d'une nouvelle section loisir ou au sein d'une section loisir existante	Cibles : Licencié(e)s FFF H/F Public H/F sport adapté/handisport Indicateurs : Existence d'une section loisir reconnue par la FFF; 6 licencié(e)s « Loisir » et/ou « Santé » FFF, au minimum, pour la saison en vigueur au moment de l'action
	Organisation d'initiations et/ou d'évènements à destination de nouveaux publics	Cibles : Licencié(e) FFF H/F Public H/F sport adapté/ handisport Indicateurs : Nombre minimum d'initiations/évènements mis en place : 2 Nombre minimum de participant(e)s par évènement, licencié(e)s et non-licencié(e)s : 10



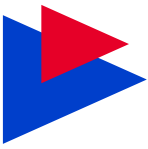
RENSEIGNER

LES INDICATEURS ET OBJECTIFS RÉALISÉS



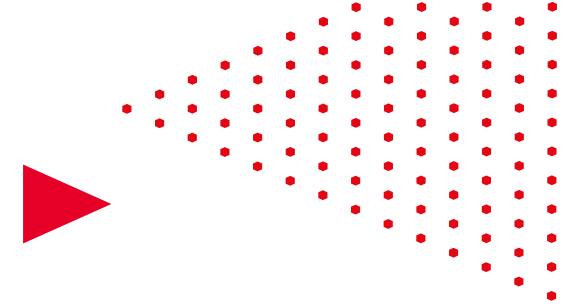
Voici les indicateurs pour l'axe « Développement de la pratique » de la campagne 2025

THÉMATIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Développement et structuration de la pratique féminine	Mise en place d'actions promotionnelles (journée porte-ouvertes, ...) permettant d'attirer/accueillir de nouvelles licenciées	Cibles : Non licenciées de tout âge Indicateurs : Nombre de nouvelles licenciées; nombre d'équipes N/N+1; participation à l'opération fédérale « Toutes Foot » (axe 1)
	Mise en place d'actions pour fidéliser les licenciées	Cibles : Licenciées de tout âge Indicateurs : taux de renouvellement des licences féminines (joueuse, dirigeante, éducatrice); participation à l'opération fédérale « Toutes Foot » (axe 1)
	Mise en place d'actions visant à augmenter le nombre d'encadrant(e)s et à améliorer le niveau de compétence	Cibles : H/F encadrant des équipes féminines ou investi(e)s dans le projet féminin du club Indicateurs : Nombre d'éducateurs(trices) et de dirigeant(e)s Nombre de formations suivies Participation à l'opération fédérale « Toutes Foot » (axe 2)
Développement de la pratique du Futsal	Création d'une section futsal ou ouverture d'une nouvelle catégorie	Cibles : U9-Séniors H/F Indicateurs : 8 licences futsal minimum dans la catégorie (à partir des U9); 1 séance hebdomadaire minimum; organisation ou participation au minimum à une journée ou ½ journée promotionnelle, et/ou Rentrée du Futsal et/ou Noël du Futsal
	Animation d'une section futsal	Cibles : U9-Séniors H/F Indicateurs : 8 licences futsal minimum dans la catégorie (à partir des U9); 1 séance hebdomadaire minimum; organisation ou participation au minimum à une journée ou ½ journée promotionnelle, et/ou rentrée du Futsal et/ou Noël du Futsal; référent Section Futsal ayant suivi à minima un Module « Attestation Fédérale » Futsal ou CFI Futsal (Module U13-U15 ou Module U18-Séniors)



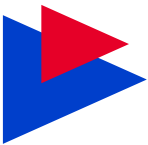
RENSEIGNER

LES INDICATEURS ET OBJECTIFS RÉALISÉS



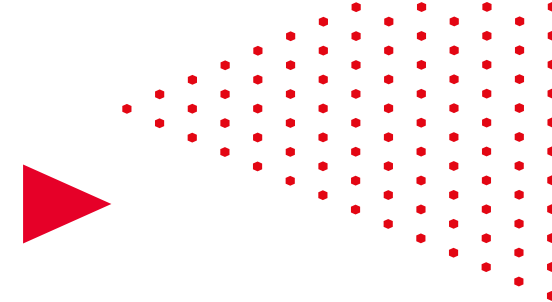
Voici les indicateurs pour l'axe « Développement de la pratique » de la campagne 2025

THÉMATIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Développement du football dans le milieu scolaire	Mise en place d'actions de découverte et d'initiation du football au sein des écoles primaires	Cibles : U8-U11 filles-garçons Indicateurs: Nombre d'interventions d'un(e) éducateur(trice) de club au sein d'une école Nombre de conventions « tripartites » signées entre un club, une école et la mairie
	Mise en place d'actions de découverte et d'initiation du football au sein des collèges	Cibles : U12-U15 filles-garçons Indicateurs: Nombre d'interventions d'un(e) éducateur(trice) de club au sein d'un collège; nombre de conventions « tripartites » signées entre un club, un collège et la mairie/département
	Mise en place d'actions de découverte et d'initiation du football au sein des lycées	Cibles : U16-U18 filles-garçons Indicateurs: Nombre d'interventions d'un(e) éducateur(trice) de club au sein d'un lycée; nombre de conventions « tripartites » signées entre un club, un lycée et la mairie/région
Développement d'une offre de pratique diversifiée	Création ou pérennisation d'une section au sein du club via le processus partagé par la FFF/Ligue/District	Cibles : Tout licencié(e) à partir de U14 Indicateurs : Nombre de licences Loisir dans le club; Validation de la Section par les instances
	Participation à l'un des événements « nouvelles pratiques » organisés par le District, tels que les critères Foot5, l'eCoupe de France, le National Beach Soccer, ou les critères Futnet	Cibles : Tout licencié(e) à partir de U14 Indicateurs : Nombre de licencié(e)s prenant part à l'offre de pratique / Nombre de participations du club aux événements



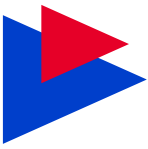
RENSEIGNER

LES INDICATEURS ET OBJECTIFS RÉALISÉS



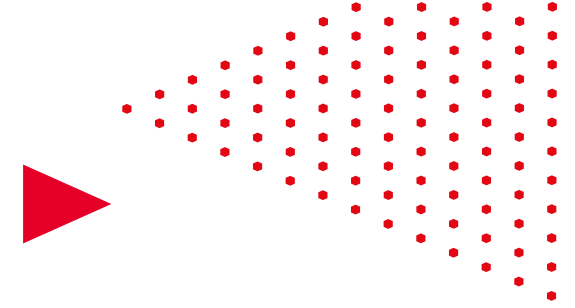
Voici les indicateurs pour l'axe « Développement de la pratique » de la campagne 2025

THÉMATIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Développement et structuration de la pratique des jeunes	Développer le football des jeunes en élaborant un projet spécifique, visant à la structuration du football des jeunes et/ou l'obtention d'un label	Cibles : Licencié(e)s U6-U19 H/F Indicateurs : Evolution du nombre de joueur(se)s et taux de fidélisation U6-U19 H/F N/N+1 / Nombre d'équipes engagées sur les plateaux et/ou compétitions / Niveau de labellisation atteint
Développement de l'arbitrage	Mise en place d'action visant à recruter, former et fidéliser à la fonction d'arbitre	Cibles: Licencié(e)s / Tout public Indicateurs : Nombre de personnes ayant réussi la Formation initiale d'arbitre (FIA) Nombre de personnes ayant réussi la FIA, spécifique arbitre Futsal Nombre de personnes formées en tant qu'arbitre et/ou arbitre de club
	Mise en place d'actions favorisant l'intégration des arbitres dans les clubs	Cibles: Licencié(e)s / Tout public Indicateurs : Mise en place d'une stratégie de recrutement, de valorisation et d'intégration des arbitres au sein du club / Nomination d'un(e) référent(e) arbitre / Mise en place d'initiatives favorisant l'accueil et le bien être des arbitres lors des compétitions



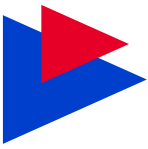
RENSEIGNER

LES INDICATEURS ET OBJECTIFS RÉALISÉS



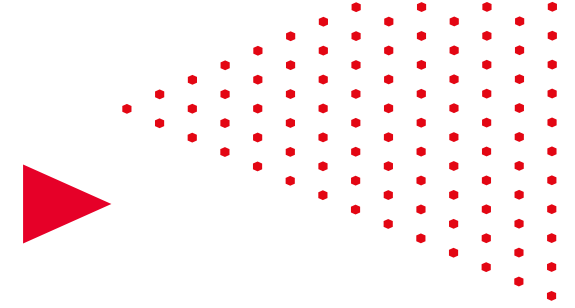
Voici les indicateurs pour l'axe « Développement de l'éthique et de la citoyenneté » de la campagne 2025

THÉMATIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Engagement environnemental	Mise en place d'actions visant à développer la gestion éco-responsable du club, en lien avec le guide pratique « mon club de football éco-responsable »	Cibles :Dirigeant(e)s, éducateur(trice)s, licencié(e)s, parents et acteur(trice)s de l'écosystème du club Indicateurs : Nombre de personnes impactées Selon le sujet : Mesure de la réduction des déchets; économie d'énergie ; kms parcourus en covoiturage / mobilité douce ou active...ect.
	Mise en place d'actions visant à sensibiliser à l'éco-responsabilité au sein du club et/ou sur un événement, en lien avec le PEF ou des partenaires experts	Cibles : U8-U15 H/F Indicateurs : Nombre de personnes impactées; collaboration avec des partenaires experts ; nombre d'actions ponctuelles organisées; mise en place d'un système d'évaluation d'impact (questionnaire) sur le tri des déchets, le comportement des licenciés...
Le Football comme outil d'insertion et d'inclusion	Mise en place d'actions visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle de licencié(e)s en recherche d'emploi et/ou de personnes exilées	Cibles : Mineurs isolés, réfugiés, migrants, demandeurs d'asile / Licencié(e)s en recherche d'emploi ou de formation Indicateurs : Utilisation des outils de la FFF (PEF, guide « Football et réfugiés »)/ Collaboration avec des associations expertes et des établissements spécialisés (CADA...)/ Collaboration avec des acteurs en charge de l'emploi et des entreprises. / Organisation d'évènements utilisant la pratique du football pour créer du lien entre le club et les bénéficiaires
	Mise en place d'actions permettant de proposer un accueil & une offre de pratique footballistique adaptée (cécifoot, foot fauteuil, sport adapté) à un public en situation de handicap physique ou mental	Cibles : Personnes en situation de handicap physique ou mental Indicateurs : Concours et soutien d'experts et partenaires (comités locaux de la FFSA/FFH, établissements spécialisés, collectivités, services de l'Etat...)



RENSEIGNER

LES INDICATEURS ET OBJECTIFS RÉALISÉS



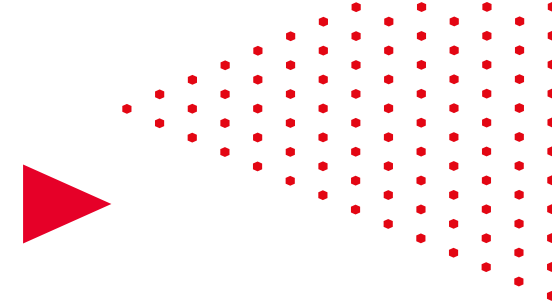
Voici les indicateurs pour l'axe « Développement de l'éthique et de la citoyenneté » de la campagne 2025

THÉMATIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Développement et promotion du Projet Educatif	Organisation d'ateliers/animations permettant de faire vivre le Programme Educatif Fédéral dans le club et/ou auprès des licencié(e)s	Cibles : U6-U19 H/F Indicateurs: Engagement du club dans le dispositif Nombre d'actions mises en place et remontées sur le site internet dédié Mobilisation de ressources externes pour accompagner ce projet Résultat du club au Challenge National PEF
	Mise en place de créneaux de soutien scolaire auprès de ses licencié(e)s au sein du club	Cibles : U6-U19 H/F Indicateurs: Inscription au dispositif « Puissance Foot » Nombre de créneaux de soutien scolaire mis en place Nombre de licencié(e)s participants Mobilisation de ressources externes pour accompagner ce projet
Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et les discriminations	Mise en place d'actions de prévention contre toutes les formes de violence (physiques, psychologiques, sexuelles, sexistes, harcèlement)	Cibles : Licencié(e)s, parents, supporters Indicateurs : Collaboration avec des associations expertes et des acteurs institutionnels locaux / Activation des outils de la FFF (ex : Programme Educatif Fédéral, guides et livrets pédagogiques FFF destinés à lutter contre les violences/discriminations).
	Mise en place d'actions de prévention contre toutes les formes de discrimination, de racisme, d'antisémitisme et de LGBTphobie	Cibles : Licencié(e)s, parents, supporters Indicateurs : Collaboration avec des associations expertes et des acteurs institutionnels locaux / Activation des outils de la FFF (ex : outils PEF, guides et livrets pédagogiques FFF)



RENSEIGNER

LES INDICATEURS ET OBJECTIFS RÉALISÉS

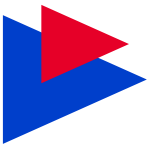


Voici les indicateurs pour l'axe « Développement de l'éthique et de la citoyenneté » de la campagne 2025

THÉMATIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEURS DE PERFORMANCE
Promotion du bénévolat	Mettre en place des actions de recrutement, de valorisation et de fidélisation à destination des bénévoles	Cibles : Tout public Indicateurs : Nombre d'évènements proposés Nombre de formations suivies Taux de reconduction licences volontaire, dirigeant(e), éducateur(rice) année N/N+1
	Mettre en place des actions visant à intégrer des femmes dans l'organisation du club (volontaires, dirigeants, éducateurs)	Cibles : Licenciées volontaires, dirigeantes, éducatrices Indicateurs : Nombre d'éducatrices, de volontaires et de dirigeantes N/N+1 Nombre de formations suivies Participation à l'opération fédérale « Toutes Foot »

5

CALENDRIER



CALENDRIER 2026



**Ouverture
de la campagne 2026**

03 avril



**Date butoir pour la transmission des
comptes-rendus financiers de la
campagne 2025 sur Le Compte Asso**

30 juin



**Saisie des comptes-rendus
financiers de la campagne 2026
sur Le Compte Asso**

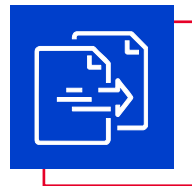
Janvier à juin 2027

02 avril



**Organisation d'un
webinaire FFF
pour les clubs**

30 avril

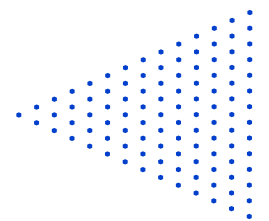


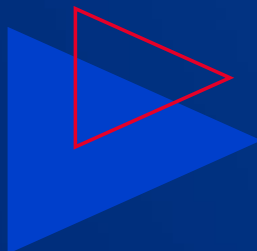
**Date butoir de dépôt
des dossiers 2026
sur Le Compte Asso**

Juin à septembre

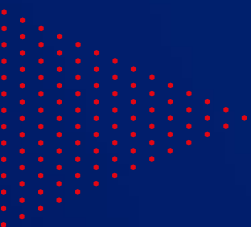
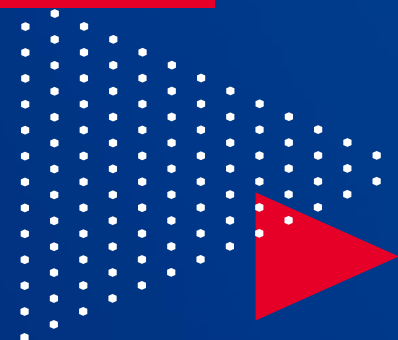


**Mise en paiement et mise à
disposition de la notification de
décision par l'ANS sur Le Compte Asso**



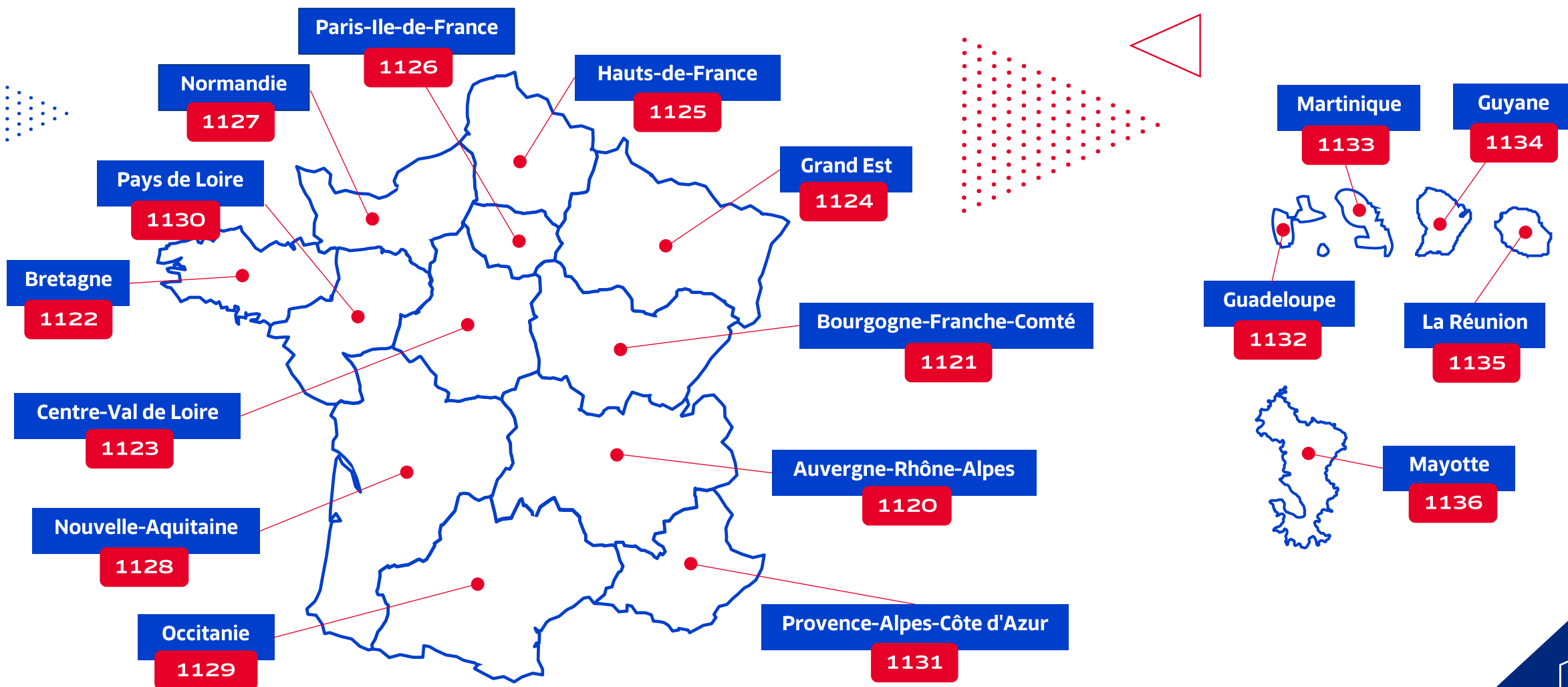


ANNEXE



ANNEXES

CODES DE SUBVENTION POUR DÉPOSER UN DOSSIER





ANNEXES



Documents ANS

- [Note de cadrage de l'ANS « Projets Sportifs Fédéraux 2026 »](#)
- ▶ [Guide d'utilisation de la plateforme « Le Compte Asso » - Créer son compte](#)
- ▶ [Guide d'utilisation de la plateforme « Le Compte Asso » - Compléter la partie administrative](#)
- ▶ [Guide d'utilisation de la plateforme « Le Compte Asso » - Faire une demande PSF](#)
- ▶ [Guide d'utilisation de la plateforme « Le Compte Asso » - Joindre un document à un dossier incomplet](#)
- ▶ [Guide d'utilisation de la plateforme « Le Compte Asso » - Saisir son compte-rendu financier 2025](#)

Documents FFF

- Découvrez les orientations et dispositifs de la FFF en matière d'emploi et d'insertion professionnelle : [Emploi et Insertion professionnelle](#)
- [Replay du webinaire de présentation de la campagne clubs PSF 2026](#)